

Convention

Entre les soussignes:

- Optical Gallery sis à Rue de l'Indépendance 4000 Sousse représentée par Mr Sami BAZAA opticien omhmetriste contactologue d'une part,
 - Amicale des Fonctionnaires et Ouvriers de l'Ecole Supérieure des Sciences et de la Technologie de Hammam Sousse représentée par Mr Monoom SLIMENE président de l'Amicale, de l'autre part
- Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention :

Cette convention a pour objet la fourniture par Optical Gallery aux adhérents de l'Amicale, leurs conjoints et leurs enfants des articles relevant de son activité (montures optiques et solaires).

Article 2 : Conditions de vente :

1. Vente au comptant :

- Optical Gallery s'engage à accorder une remise de 20% sur les prix affichés.

2. Vente à crédit (par chèque) :

Optical Gallery s'engage à accorder une remise de 10% sur les prix affichés moyennant une facilité de paiement de 3 mois.

Article 3 : Durée et validité de la convention :

La présente convention est établie pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et prend effet à partir de 01 Décembre 2021.

Toutefois, chacune des parties contractantes se réserve le droit de résilier la présente convention en observant un délai de préavis d'un mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Optical Gallery

Sami BAZAA

OPTICAL DREAM
SAMI BAZAA
SOUSSE
Tél: (+216) 221 363 Fax: (+216) 221 746

**Amicale des Fonctionnaires et
Ouvriers de l'Ecole Supérieure des
Sciences et de la Technologie de
Hammam Sousse**

Monoom SLIMENE

